

Durée de la formation

7 heures (1 journée)

Tarifs

Sur devis

Lieu de formation

Présentiel ou distanciel

Horaires

09h00 / 17h00

Prérequis

Aucun

Public concerné

Personnel de structures sociales ou médico-sociales

Nombre de stagiaires

Maximum 12 stagiaires

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Mise en situation
Analyses de pratiques professionnelles
Etude de cas

Modalité d'évaluation

Auto-positionnement
Évaluation en continu – QCM
Feed-back tout au long de la formation
Bilan oral de la formation
Questionnaire de satisfaction

Formalisation de la formation

Un certificat de réalisation validant les compétences acquises

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Contactez notre référent handicap
Maryse DIALLO
04.94.60.39.07

formation-provenceazur@msaservicespa.fr

Intervenant

Consultant expert

Renseignements et inscription

Johanna MARIE / Pauline ANDRIAMASINORO
04.94.60.39.34 / 04.94.60.39.42

formation-provenceazur@msaservicespa.fr

OBJECTIFS

- S'approprier les notions relatives à la maltraitance et à la bientraitance,
- Identifier les situations difficiles et les facteurs qui génèrent un risque de maltraitance,
- Connaître le cadre réglementaire,
- Renforcer la démarche bientraitante par un ajustement du positionnement professionnel.

FORMATION

COMPRENDRE LE CONCEPT DE MALTRAITANCE

- Définition de la maltraitance selon l'OMS,
- Les différentes formes de maltraitance,
- Les mécanismes et situations facilitant les conduites maltraitantes.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

- La loi du 02/01/2002 et celle du 11/02/2005,
- Obligation de signalement : l'article 226-14 du code pénal.

LE CONTEXTE PROFESSIONNEL DANS LA PRISE EN CHARGE DU SUJET ÂGÉ OU HANDICAPÉ

- Les effets du vieillissement : comprendre ses impacts sur la santé physique et mentale,
- La dépendance et la perte d'autonomie : identifier les différents niveaux de dépendance,
- Renforcer l'importance de la confiance dans la relation de service.

PRÉVENIR LE RISQUE DE MALTRAITANCE

- Repérage, alerte, déclaration, signalement et traitement des situations de maltraitance,
- Informer en toute transparence.

COMPRENDRE LE CONCEPT DE BIENTRAITANCE

- Définition de la bientraitance,
- Les recommandations de l'ANESM / HAS,
- Bientraitance et positionnement professionnel.

ORIENTER LES PRATIQUES EN BIENTRAITANCE

Sensibilisation : savoir analyser une situation professionnelle afin de la réfléchir en « bientraitance ».

Prise de conscience : amener les professionnels et les équipes à faire du lien entre pensée et action dans une situation donnée : la bientraitance donne sens à l'action et l'action légitime la bientraitance.